



A.I.D.L.D.
Entretien
Promouvoir
Fédérer pour la
Levée de la
Divatte

Compte-rendu de réunion du 10 mars 2021 Avec la Mairie de Divatte sur Loire

Présents :

Mme la Maire et présidente de la CCSL : Christelle Braud
Adjoint Cadre de vie - environnement et président du Syndicat Mixte
Loire Goulaine : Thierry COIGNET
ALD : Christophe HIVERT, Hubert BRETECHER, Gilbert RIAND

Objet : Point sur les différents dossiers en cours

➤ PPRI

Des réunions ont déjà eu lieu au niveau des élus locaux. Les services de l'Etat leur ont présenté le projet. Les discussions sont encore en cours. Il semble que ce soit la ligne sécuritaire qui ait été choisie. L'objectif est de modifier le PLUi pour 2024.

➤ GEMAPI

Mr Coignet indique que l'Agence de l'eau oblige à fusionner le Syndicat mixte Loire et Goulaine et le Syndicat de la Divatte-Robinet-Haie d'Allot. Dans ce cadre un recrutement est prévu.

Mr COIGNET confirme que le comité de pilotage du GEMAPI ne s'est pas réuni. Nous y attendons des décisions quant au traitement des points de faiblesses à corriger sur la digue. Car une étude a été faite et a souligné que des travaux devaient être faits.

Mme la Maire confirme que la CCSL et la Mairie de Divatte sur Loire sont en désaccord avec la loi GEMAPI, mais surtout pour ses conséquences financières et les responsabilités pénales engendrées. Il est question de faire passer une motion pour contester ce transfert de compétences. Ils contestent surtout le fait d'avoir à s'occuper de la digue, pour le reste la loi GEMAPI semble acceptable.

Nous rappelons que c'est la loi qui doit être changée car elle est malheureusement très claire, l'article de loi est sans équivoque. Pour nous il faut remonter aux députés et pourquoi pas se rapprocher des autres communautés de communes sur la Loire qui ont le même problème.

➤ **Apaisement de la circulation**

Mr HIVERT explique que le sujet de la circulation des camions sur la digue revient souvent, c'est une préoccupation pour les habitants. Il semble même que l'on en voit plus régulièrement.

Pour l'apaisement de la circulation, Mr HIVERT explique que les besoins sont maintenant plus sur Divatte sur Loire que sur Saint Julien de Concelles. Tout le monde est d'accord pour dire que les ralentisseurs, qu'ils plaisent ou non, sont efficaces, les automobilistes sont bien obligés de ralentir. Nous ne préconisons pas pour autant spécifiquement l'installation de ralentisseurs, chacun son métier. C'est aux décideurs de choisir ce qui est le plus approprié.

Mme la Maire signale qu'un plateau est prévu à la Pierre Percée en 2021.

➤ **Aménagements touristiques**

Mme BRAUD confirme vouloir continuer les aménagements touristiques, notamment à la Pierre Percée via des aménagements pour les camping-cars et d'autres réflexions à venir. Nous faisons remarquer qu'en effet la commune de Divatte sur Loire n'est pas en retard. Mr JAMIN avait été très actif avec les aménagements réalisés à la Pierre Percée. Le problème se situe plus au niveau du CD et des aménagements relevant de sa compétence. Par ailleurs le voyage à Nantes semble s'intéresser au site mais avec une contribution financière conséquente, ce qui pose un problème. En effet, nous ne faisons pas partie de la communauté urbaine de Nantes.

Par ailleurs nous soulignons qu'il est positif que Mme Braud soit à la présidence de la CCSL pour recentrer ses intérêts vers la Loire.

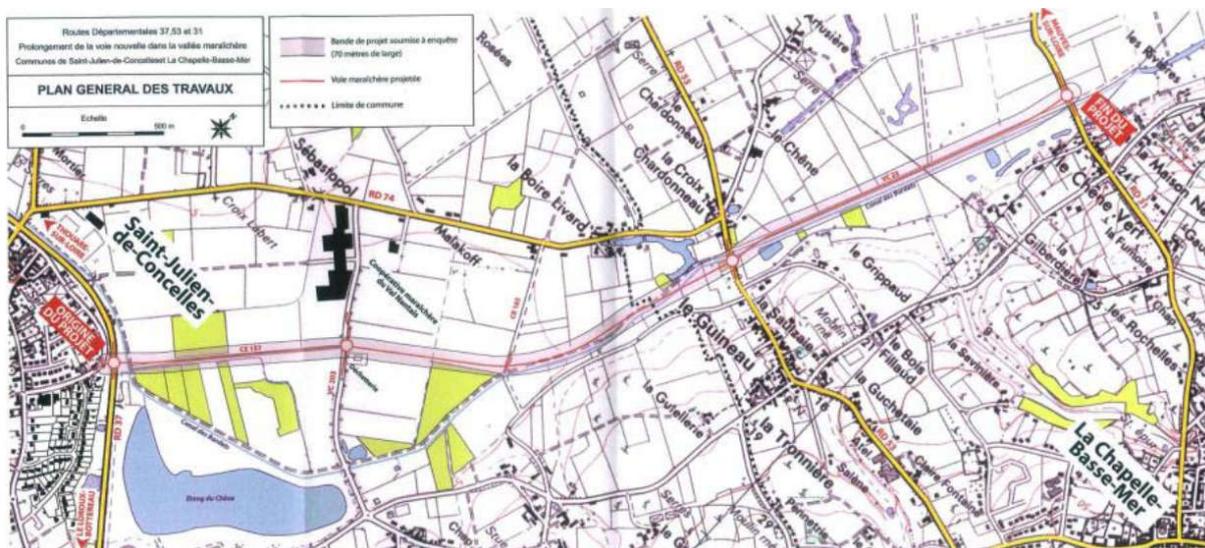
➤ **Alternative à la prolongation de la route de la vallée**

Mr BRAUD confirme que la volonté n'est plus du tout là. Mr HIVERT explique qu'il faut continuer d'insister, la route Felix PRAUD est défoncée par les camions, le carrefour de la croix du Chardonneau est impraticable. Les derniers aménagements faits à cet endroit sont d'ailleurs sans intérêt, c'est du gaspillage. L'ALD précise qu'à chaque fois que nous avons rencontré le département, ils ont déclaré rester ouverts à la discussion et en attente d'une volonté des élus locaux plus appuyée. Le dossier n'est pas refermé. Il faut insister pour demander une contrepartie à l'abandon de la poursuite de la route de la vallée.

Pour rappel voici un historique du projet de poursuite de la route de la vallée :

- 2000 : Relevé photométrique du futur tracé pour le début des études du prolongement
- 2003 : Ouverture du premier tronçon entre Basse Goulaine et le bourg de Saint Julien de Concelles
- 2003 : Les mairies de Saint Julien de Concelles et de la Chapelle Basse Mer se voient proposer 3 projets de tracés, elles acceptent un des tracés et le font savoir au CD
- 2006 : Inscription du prolongement au Schéma Routier Départemental
- 2006 : Première enquête publique sur le prolongement

- 2009 : Première déclaration d'utilité publique accordée
- Juin 2010 : Roger JAMIN déclare « Sur notre commune, une réunion avec les riverains concernés n'a suscité aucune opposition. Seule difficulté, le passage de cette voie en zone humide qui oblige le conseil général à trouver 5 ha de terres afin de compenser les zones touchées. Aujourd'hui c'est chose faite et le dossier est en attente d'approbation par les services de l'Etat. »
- 2010-09-29 Vote à l'unanimité de la CCLD pour le tracé du prolongement et la volonté commune de voir ce programme aboutir.
- Novembre 2010 : Avis de l'autorité environnementale sur les projets soumis à étude d'impact, statuant sur les compensations des zones humides à engager.
- Décembre 2010 : présentation du tracé de la prolongation jusqu'au Chêne Vert au conseil communautaire de Loire Divatte par les services du département.



- 2011 : Publication de la déclaration d'utilité publique.
- 2011 : Enquête parcellaire, rencontre des propriétaires.
- 2012 : Etude environnementale.
- 8 août 2016 Arrêté préfectoral prorogeant, pour une période de cinq ans, la DUP du projet de prolongement de la voie nouvelle: Le Conseil départemental affecte une somme de 500 000 € au projet pour prolonger la DUP.
- Octobre 2018 : Le Conseil départemental abandonne le projet initial et le fait savoir aux élus, quelle est la réaction ? Quelles compensations ont été obtenues ?
- Octobre 2018 : Lors d'une réunion avec le CD, l'AIDLD prend acte mais insiste pour mettre en place une alternative. Le CD déclare vouloir étudier la question. L'AIDLD prône l'étude de l'aménagement des routes existantes. Elle défend notamment la réfection complète de la route Félix Praud, la création d'un rond-point à la Croix du Chardonneau et l'aménagement de la route du canal dite des peupliers.



Conclusion :

La mairie de Divatte sur Loire n'est pas en retard sur un certain nombre de dossiers initiés par Roger JAMIN. Comme le renforcement de la digue, la mise en valeur des bords de Loire avec la Pierre Percée et la route de la vallée pour sa première partie.

Nous sommes contents de voir Mme BRAUD au poste de présidente de la CCSL ce qui recentre les intérêts de la ComCom vers la Loire.

Il semble d'ailleurs que nous soyons sur la même longueur d'onde sur bon nombre de sujets.

Si ce n'est pour l'alternative à la route de la vallée, il faut absolument négocier des contreparties conséquentes avec le conseil départemental, la vallée manque cruellement de routes praticables et tout le monde s'en plaint. L'activité économique fait que des poids lourds circulent, c'est le prix à payer ! Pour la première partie de la route de la vallée les communes n'ont pas versé 1 centime !